

PROCES-VERBAL

Conseil municipal
Lundi 16 septembre 2024
19h30 – Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire.

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mmes Sylviane DUQUENOY, Dominique CHESNEAU, Mme Christine RICHÉ, Mrs André-Laurent LEVÊQUE, Alain CISSÉ, Mmes Françoise BUSTARRET, Sandrine PAPON, Mme Isabelle BONNUIT, Mmes Anna VIGH, Elodie MARIE, Mme Françoise DOUCET.

Absents représentés :

Mr Alain COLOMBI représenté par Mr Alain CISSÉ
Mme Monique BOURG représentée par Mme Christine RICHE
Mr Vianney BERNARD représenté par Mme Françoise BUSTARRET
Mr Jean GARNIER représenté par Mme Isabelle BONNUIT
Mr Philippe CLEMENCE représenté par Mme Françoise DOUCET

Absents non représentés :

Mr Richard RAPHAEL,

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Votants : 18
Présents : 13

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BONNUIT

Conseil municipal
Lundi 16 septembre 2024
19h30 – Salle du Conseil

Approbation du précédent procès-verbal du conseil municipal

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 1 : Dénomination de deux nouvelles voies sur la commune de Méré

FINANCES

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 2 : Décision modificative n° 3 – Dossier AEP

Point 3 : Décision modificative n° 4 – Créances impayées

SCOLAIRE

Rapporteur : Michel RECOUSSINES

Point 4 : Révision tarif périscolaire – Restauration scolaire 2024/2025

Point 5 : Mise en place de frais d'écolage 2024/2025

Point 6 : Participation classe transplantée Ecole élémentaire – 2025

Point 7 : Dons ou suppression de manuels scolaires Ecole élémentaire

Point 8 : Révision tarif périscolaire – Garderie, étude et centre de loisirs

1-DEL-2024/023 : Dénomination de deux nouvelles voies sur la commune

Sur la commune, deux lotissements sont prévus.

A cet effet, il faut nommer deux nouvelles voies. Pour le terrain Bay, lotissement « Le clos de la Longue Toise », la voie nouvelle partant de la rue de la Longue Toise aura comme dénomination « rue du Pré aux Moutons » et pour le terrain Fournet, la voie nouvelle reliant la rue de la Longue Toise et la rue Désiré le Prigent aura comme dénomination « rue du Verger ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve les deux nouvelles dénominations ci-dessus indiquées.

2-DEL-2024/024 : Décision modificative N°3 – Dossier AEP

La DGFIP nous demande d'effectuer un changement dans l'affectation de la dépense dans le dossier de l'AEP.

Pour répondre à cette exigence, nous devons procéder à la modification suivante :

Compte	Libellé	DM	Montant
21538	Immobilisation Corporelle – Autres réseaux	N°3	- 235 000,00 €
2151	Immobilisation Corporelle – Réseaux de voirie	N°3	- 71 068,08 €
2152	Immobilisation Corporelle – Installation de voirie	N°3	- 90 000,00 €
204412	Subvention d'équipement	N°3	+ 396 068,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve ces modifications budgétaires.

3-DEL-2024/025 : Décision modificative N°4 – Créances impayées

La DGFIP nous demande de prévoir une provision pour dépréciation des comptes de tiers, ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Pour répondre à cette exigence, nous devons inscrire une provision représentant au minimum 20 % des créances douteuses et/ou contentieuses de plus de deux ans. Ce qui représente un montant de 2 720,25 €.

Chapitre	Libellé	DM	Montant
6282	Frais de gardiennage	N°4	- 544, 05 €
681	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	N°4	+ 544,05 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve ces modifications budgétaires.

4-DEL-2024/026 : Révision des tarifs périscolaires – restauration scolaire – Année 2024/2025

La commune souhaite modifier la tarification du service périscolaire au niveau de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve cette révision des tarifs périscolaires indiqués dans le tableau suivant.

Restauration scolaire	2024/2025
Prix du repas	5.39 €
Prix du repas à partir de 3 enfants	4,95 €
prix du repas pour les enfants allergique (PAI)	1,54 €

5-DEL-2024/027 : Révision des frais d'écologie pour l'année 2024/2025

Depuis plusieurs années, la commune de Méré accueille dans ses établissements scolaires, des enfants résidant dans des communes extérieures. De ce fait, la commune a mis en place des frais d'écologie qu'il convient de modifier chaque année en fonction des frais de charges de fonctionnement.

Pour l'année scolaire 2024/2025, la commune a évalué les frais d'écologie par élève à 1070 € pour un élève en école maternelle et à 550 € pour un élève en école élémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve les nouveaux montants des frais d'écologie pour l'année 2024/2025.

6-DEL-2024/028 : Participation à la classe transplantée de l'école élémentaire

La directrice de l'école élémentaire de Méré demande si la commune peut participer financièrement à la classe transplantée prévue dans la baie de somme pendant l'année scolaire 2024/2025 pour toute l'école élémentaire de Méré.

Le nombre d'enfants prévu est de 117 élèves et de 10 accompagnateurs/enseignantes.

Le cout total du séjour est de 32 400.00 € soit un montant d'environ 276.92 € par enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide d'attribuer une participation de 60 € par élève pour la classe transplantée.

7-DEL-2024/029 : Dons ou suppression de manuels scolaires à l'école élémentaire

La directrice de l'école élémentaire souhaite faire un don de manuels scolaires trop anciens à des associations ou la destruction de ces manuels scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve le don de manuels scolaires trop anciens à des associations ou la destruction de ces manuels scolaires.

8-DEL-2024/030 : Révision des tarifs périscolaires – garderie, étude et centre de loisirs – Année 2024/2025

La commune souhaite modifier la tarification du service périscolaire au niveau de la garderie, de l'étude et du centre de loisirs pour l'année scolaire 2024/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve cette révision des tarifs périscolaires indiqués dans le tableau joint à la délibération.